

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1^{er} octobre 2015

Objet : SERVICES TECHNIQUES

Location de nouveaux locaux techniques.

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Étaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga
Françoise Galmiche

Pouvoirs : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président, Maurice Chautant, rappelle aux délégués que depuis 2001, les services techniques de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy sont logés dans un garage (250 m²), propriété de la SCI Ramos, sur la Zone Artisanale du Boutariq.

Au fil du temps ces locaux sont devenus obsolètes : surface insuffisante pour les agents et les véhicules, équipements vétustes.

Afin de rester dans le même périmètre géographique, des négociations ont été entreprises avec la société MLP qui dispose de locaux et de terrain.

Le bureau communautaire a validé la proposition présentée par le Vice-Président chargé des Déchets soit la location :

- de garages dont la surface est de 400 m²
- de bâtiments préfabriqués permettant d'accueillir deux bureaux, une salle de repos et des sanitaires
- une aire de lavage

Durée de la location : 3 ans.

Coût de la location : 2 000 € HT/ mois soit 2 400 € TTC.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité les termes de la convention et charge le vice-président de la signer.

votants : 29	pour : 27	abstention : 2	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De89_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2015

Publication : 22/10/2015

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Jean-Marie Bernard

